Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260117-2026_06-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept janvier, à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 19
M. Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. JAFFRO Gérald : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme ARHAN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAULT Michel, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, Mme LE MINTER Laetitia (arrivée pour la délibération 2026-03), M. LEBRETON Gervais : conseillers municipaux

Absents excusés : 0

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 12/01/2026

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-06 :
ALSH – Tarifs FAMILLES RURALES

Considérant la proposition de FAMILLES RURALES de revoir les tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Chanteloup ;

Tarifs 2026	Journée			
Quotient familial	**Chanteloup Le Petit Fougeray** 1er enfant	**Chanteloup Le Petit Fougeray** 2ème enfant et +	**Hors commune**	**Tarif repas**
< 600	6,66 €	6,00 €	11,08 €	4,35 €
601 - 1000	11,31 €	10,20 €	15,74 €	4,50 €
1001 - 1349	13,34 €	12,02 €	17,81 €	4,82 €
1350 - 1500	16,00 €	14,41 €	20,43 €	5,23 €
> 1500	16,44 €	14,79 €	20,85 €	5,37 €
Ressources non connues	16,44 €	14,79 €	20,85 €	5,37 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260117-2026_06-DE

Tarifs 2026	Demi-jour			
Quotient familial	**Chanteloup Le Petit Fougeray** 1er enfant	**Chanteloup Le Petit Fougeray** 2ème enfant et +	**Hors commune**	**Tarif repas**
< 600	4,64 €	4,17 €	6,85 €	4,35 €
601 - 1000	7,87 €	7,09 €	10,09 €	4,50 €
1001 - 1349	9,26 €	8,35 €	11,48 €	4,82 €
1350 - 1500	11,12 €	10,02 €	13,33 €	5,23 €
> 1500	11,41 €	10,28 €	13,63 €	5,37 €
Ressources non connues	11,41 €	10,28 €	13,63 €	5,37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :
- PREND ACTE de la mise en place de ces nouveaux tarifs à compter de janvier 2026 pour l'accueil de loisirs sans hébergement conformément au tableau présenté.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

Le Maire
Vincent MINIER